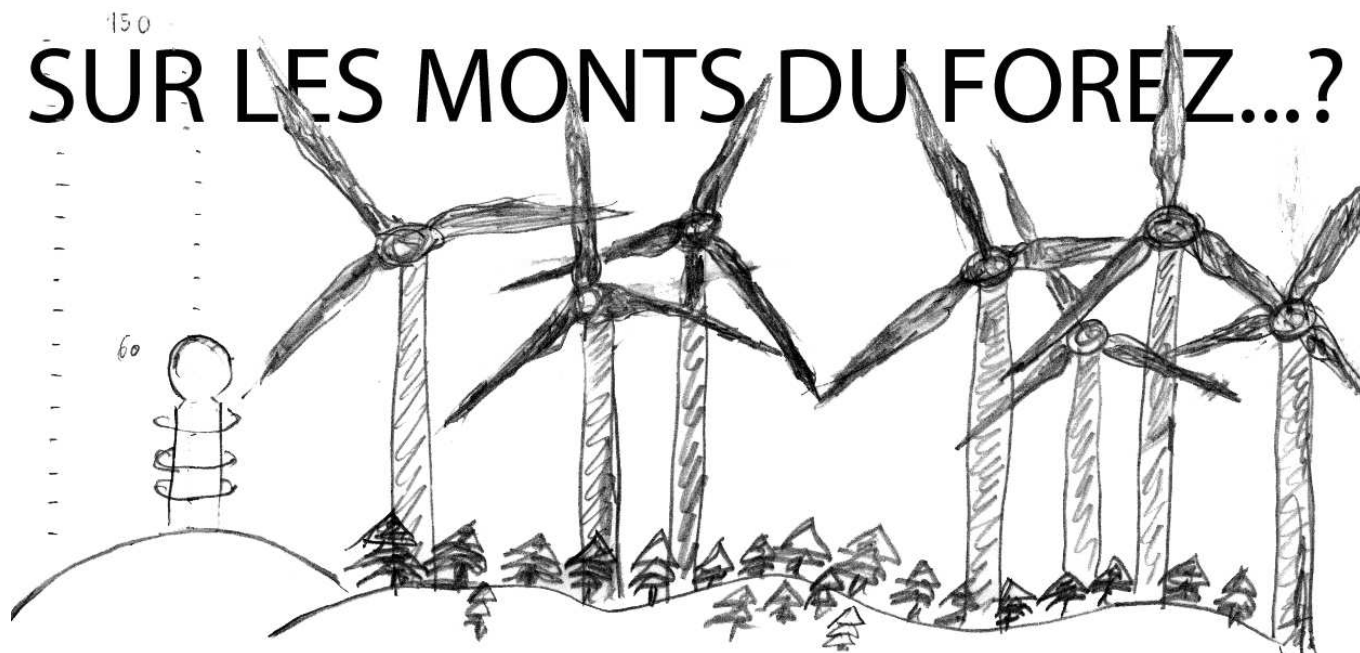


12 à 17 EOLIENNES GEANTES SUR LES MONTS DU FOREZ...?



Attention : 37 demandées en 2008 (dossier demande de ZDE, annexes p 83...)

Situation du projet en septembre 2012 :

Une demande de ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) a été votée par la Communauté de Communes des Montagnes du Haut Forez (CCMHF) et déposée en préfecture en avril 2012. Une fois ce dossier classé « recevable » par la DREAL, Madame la Préfète se prononcera dans un délai de six mois.

Parallèlement, le promoteur EDP Renouvelables poursuit son projet : il demande les permis de construire et leur classement ICPE pour exploiter les machines. Ces procédures nécessitent, entre autres, une enquête publique à laquelle vous serez conviés par voie d'affichage. L'avis des communes limitrophes concernées sera demandé en conseils municipaux. La décision finale appartient à Madame la Préfète de la Loire, après consultation des services compétents.

L'association Vent Du Haut Forez a remis un **dossier d'opposition** en préfecture dès 2011, réactualisé en 2012 ; votre avis est capital car nous sommes tous concernés. Manifestez votre opposition en nous écrivant.

Si vous souhaitez, comme nous, préserver notre patrimoine commun, soutenez nous en adhérant à l'association.
Bulletin 2012 à renvoyer complété par courrier postal à : Association « Vent du Haut Forez » Les Logettes 42920 Jeansagnière.
M

Adresse

TélMail

Adhère à l'association Vent Du Haut Forez, soutient avec une participation de :€

Date et signature:

L'éolien industriel un progrès ? Non.

L'éolien terrestre ne diminuera pas la part du nucléaire. Energie dite « fatale » (le vent est intermittent), elle doit être associée au thermique. 1200 à 2000 éoliennes de 2MW seraient nécessaires pour remplacer un seul réacteur (on en a 58 !).

Notre région pourrait exploiter mieux le bois, la biomasse, le biogaz, etc. Ce site n'est pas adapté à cette industrie.

En France l'éolien « tue » les autres énergies renouvelables malgré sa très faible production.

Des sous pour les communes ? Non.

Les investisseurs attirés par les dispositifs financiers et les niches fiscales démarchent les petites communes qui toucheraient les loyers mais perdraient une partie des subventions et taxes. Un peu d'argent pour quelques-uns, des nuisances pour tous, des biens immobiliers invendables* dans toute la région et à coup sûr le démantèlement à la charge des propriétaires.

Sacrifier ce territoire aux intérêts de grands groupes privés ? Non.

Le projet est passé de mains en mains, l'investisseur, majoritairement chinois, ne se préoccupe pas de notre qualité de vie et de notre environnement.

Un atout touristique ? Non.

La première curiosité passée, les éoliennes font fuir y compris les résidents. La richesse de notre région est sa beauté et le caractère sauvage de nos paysages.

Seul un naïf pourrait croire à la crédibilité de l'étude paysagère et d'impact payée par le promoteur. L'implantation des premières machines entraînerait forcément leur multiplication.

Des installations sans impact sur la santé ? Non !

Le retour d'expérience d'autres pays, le témoignage de riverains, les nombreuses études et publications prouvent les effets nocifs de cette énergie dite propre.

On ne nous parle pas notamment des graves problèmes dus au bruit, infrasons et sons de basses fréquences (vertiges, acouphènes, troubles vasculaires, du sommeil, et de la mémoire, ...). La situation sur les crêtes accentue leur propagation jusqu'à dix kilomètres. Les plus vulnérables sont, les bébés, les enfants, et les seniors.

Les habitants qui n'ont pas su dire non, en Auvergne, en Haute Loire, dans l'Allier, ... et ailleurs dans le monde, le regrettent et tentent des actions tardives et désespérées.

D'autres au contraire ont refusé et ont eu gain de cause.

Contre le fatalisme ambiant nous pouvons dire non.

**Cf Le courrier de l'Ouest (24 04 2009) : « Condamné pour avoir vendu son bien sans parler du projet éolien ».*